

Accueil de loisirs RIGOLO COMME LA VIE



Vacances de Printemps du 17 au 21 avril 2023 (5 jours)

Pour la commune de Warhem



RigoLo
Comme
La Vie !

ASSOCIATION RIGOLO COMME LA VIE
162 boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX
03 28 33 32 08 - rclv.loisirs@rigolocommelavie.fr



LE PROJET RIGOLO COMME LA VIE EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE WARHEM

La commune de Warhem, avec Rigolo Comme La Vie, proposent aux enfants propres et scolarisés, âgés de 3 à 15 ans, des accueils de loisirs les petites et les grandes vacances scolaires.

Votre accueil de loisirs, c'est avant tout pour votre enfant :

- **Un lieu d'expériences, de loisirs** et de découvertes pour développer ses talents.
- **Des imaginaires et thématiques adaptés** favorisant l'aventure.
- **Une expérience sociale** basée sur des principes de respect, de citoyenneté et de solidarité, pour bien vivre ensemble et lui permettre de s'ouvrir au monde qui l'entoure.
- **Une équipe d'animation** formée pour accueillir et accompagner des enfants en situation de handicap (un rendez-vous entre la famille et Rigolo Comme La Vie sera réalisé avant le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant).



INSCRIPTIONS

VOTRE ENFANT A DÉJÀ FRÉQUENTÉ
L'ACCUEIL DE LOISIRS
DE WARHEM ORGANISÉ PAR RIGOLO
COMME LA VIE

Sur votre compte portail Familles :
rcvlloisirs.portail-familles.app

- 1 Avant la période d'ouverture des réservations : mettre à jour vos informations et documents et vérifier qu'il n'y ait pas de facture en attente de règlement.
- 2 Pendant la période d'ouverture des réservations : inscrire votre enfant sur votre compte et réaliser le paiement en ligne.

OU

Lors des permanences d'inscription.

NOUVELLE INSCRIPTION

Sur le portail Familles dans l'onglet WARHEM :
rcvlloisirs.portail-familles.app

- 1 Avant la période d'ouverture des réservations : télécharger le dossier d'inscription à retourner complété à nos services pour la création de votre compte Famille (traité sous 7 à 10 jours). Mettre à jour vos informations et documents.
- 2 Pendant la période d'ouverture des réservations : inscrire votre enfant depuis votre compte.

OU

Lors des permanences d'inscription.

Réservation à la période ou à la semaine complète pour le centre et pour les repas.



INSCRIPTION EN LIGNE du **6 MARS 2023 (9H) au 19 MARS 2023 (23H59)**

sur : <https://rcvlloisirs.portail-familles.app>

INSCRIPTION EN PERMANENCE le **SAMEDI 11 MARS 2023 de 10h à 12h**
dans la salle des mariages de la mairie de Warhem.

RIGOLO COMME LA VIE se réserve le droit d'accepter les inscriptions hors délai en fonction des places disponibles. Les enfants extérieurs à la commune pourront s'inscrire dans la limite des places disponibles.

Le dossier se compose de

- La **fiche sanitaire de liaison** de l'enfant, accompagnée de la photocopie de ses vaccins obligatoires.
- La fiche des **représentants légaux** de l'enfant et les différents formulaires d'autorisations et d'engagements.
- Une **attestation CAF** (de moins de 3 mois) faisant apparaître votre quotient familial. A défaut le tarif maximum sera appliqué.¹
- **Votre justificatif de domicile** (de moins de 3 mois). À défaut le tarif extérieur sera appliqué.

Seuls les dossiers complets pourront être enregistrés

¹ Vous devrez fournir tous les ans en janvier, votre nouvelle attestation CAF pour mettre à jour votre quotient familial.

Un délai de traitement administratif des inscriptions est mis en place (7 à 10 jours)

La loi RGPD sur la conservation des données ne nous permet pas de garder vos données plus d'un an. En janvier, il vous sera demandé :

- de valider vos informations, si vous inscrivez votre enfant via le portail famille.
- de nous fournir un dossier papier rempli par vos soins, en cas d'inscription lors des permanences.



LE PAIEMENT

Le paiement s'effectue à la réservation.

MODES DE RÈGLEMENT

- **En ligne** : par carte bancaire
- **A la permanence** : par chèque bancaire à l'ordre de l'association Rigolo Comme La Vie, en Espèces¹, en CESU et chèques vacances^{2,3}.
- **Paiement en 2 fois** : un paiement en 2 fois peut être mis en place par chèque (50% avant le début de l'accueil puis 50% le mois suivant l'inscription).

¹ Nous ne pouvons pas rendre la monnaie, le surplus sera en avoir sur votre compte.

² Attention ! Le surplus en chèques CESU et chèques vacances sera perdu, n'hésitez pas à faire l'appoint.

³ Modalités à voir aux permanences d'inscription

Votre facture est disponible sur votre compte famille. Ce document peut vous servir pour votre déclaration de revenus.

Pour les garderies consommées, une facture vous sera envoyée à la fin de la période de l'accueil de loisirs (à régler sous 10 jours).



ANNULATION ET REMBOURSEMENT

TOUTE PÉRIODE RÉSERVÉE SERA FACTURÉE À L'EXCEPTION DE CERTAINES CONDITIONS :

- **Hospitalisation de l'enfant**
- **Maladie supérieure** à 3 jours calendaires et justifiée par un certificat médical précisant le nombre de jours d'absence et remis dans les 3 jours suivant le 1^{er} jour d'absence. La déduction intervient le 4^{ème} jour.
- **Fermeture exceptionnelle** de l'accueil de loisirs.
- En cas **d'éviction** de l'enfant décidée par le responsable
- **Toute annulation** réalisée 3 semaines avant le 1^{er} jour de la période de centre.

ASSURANCE

Nous vous demandons de vérifier auprès de votre assureur que votre police d'assurance couvre les dommages auxquels votre enfant peut être exposé durant les activités de l'accueil de loisirs.

Le cas échéant, nous vous invitons à souscrire une assurance extra-scolaire.

Pour plus d'informations, retrouvez le Règlement Intérieur sur le portail famille.



LE FONCTIONNEMENT ET LES ACTIVITÉS

		de 0 à 350 €	de 351 à 700 €	de 701 à 1050 €	de 1051 € à 1400 €	Pus de 1401 €
Semaine de 5 jours	Tarifs Warhemois	19,40 €	21,90 €	25,40 €	29,80 €	33,20 €
	Tarifs Extérieurs	24,30 €	27,40 €	32,10 €	36,70 €	41,60 €
Repas		18,50 €				
Garderie à la demi-heure matin et soir		0,63 €				

Pour bénéficier de tarif commun, les familles devront justifier de l'un des éléments suivants :

- Etre domicilié sur la commune partenaire (justificatif de domicile)
- L'enfant est scolarisé dans une des écoles de la commune partenaire (attestation de scolarité)
- Les grands parents de l'enfant sont domiciliés sur la commune (justificatif de domicile + livret de famille)

LE FONCTIONNEMENT ET LES ACTIVITÉS

	Horaires	Lieux d'accueil ¹	Places
Garderie	8h00 - 8h30 8h30 - 9h00	 <p>+ 6 ANS Complexe sportif rue des vieux moulins 59380 Warhem</p> <p>- 6 ANS École publique Maxence Van Der Meersch Pl. Henri Vandaele 59380 Warhem</p>	60 PLACES
Matin	9h00 - 12h00 (accueil échelonné : 9h à 9h30)		
Repas	12h00 - 13h30 (accueil échelonné : 13h30 à 13h50)		
Après-midi	13h30 - 17h00 (accueil échelonné : 17h à 17h20)		
Garderie	17h20 - 17h30 17h30 - 18h00		

¹L'accueil de tous les enfants se passe au complexe sportif !

En prévision des vacances estivales, merci de prévoir la carte d'identité de vos enfants, une sortie risque d'être organisée en Belgique !

DES ACTIVITÉS ET DES GRANDES ANIMATIONS AURONT LIEU TOUS LES JOURS.

1 ACTIVITÉ EXCEPTIONNELLE POUR LES PETITES VACANCES SCOLAIRES.

Le projet pédagogique, le planning d'animations et les sorties seront disponibles sur votre accès blog sécurisé KIDIZZ la semaine précédent le 1er jour d'ouverture de l'accueil de loisirs.

Vous trouverez également toutes les informations nécessaires quant aux conditions sanitaires et réglementaires liées au contexte actuel. Votre code d'accès vous sera communiqué par mail ou en format papier le 1^{er} jour du centre.

Nos autres partenaires

